

Allocution de bienvenue :

Le Président de l'Association, Monsieur Guy Charron, introduit cette matinée en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il salue spécifiquement les sénateurs Guillaume Gontard et Didier Rambaud, sénateurs de l'Isère ; Marie-Noëlle Battistel, députée de la quatrième circonscription de l'Isère ; Chantal Carlioz et Christian Coigné, VP du Conseil départemental de l'Isère ; Dominique Jarlier, Président de la Fédération Nationale des Communes forestières ; et Jean-Yves Bouvet, Directeur de l'agence Isère de l'Office National des Forêts. Il remercie également la commune de Lans-en-Vercors pour son accueil en la personne de Madame Véronique Riondet 1ère adjointe au Maire représentant Mr Michaël Kraemer.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Modification des statuts, en date de 2014 :

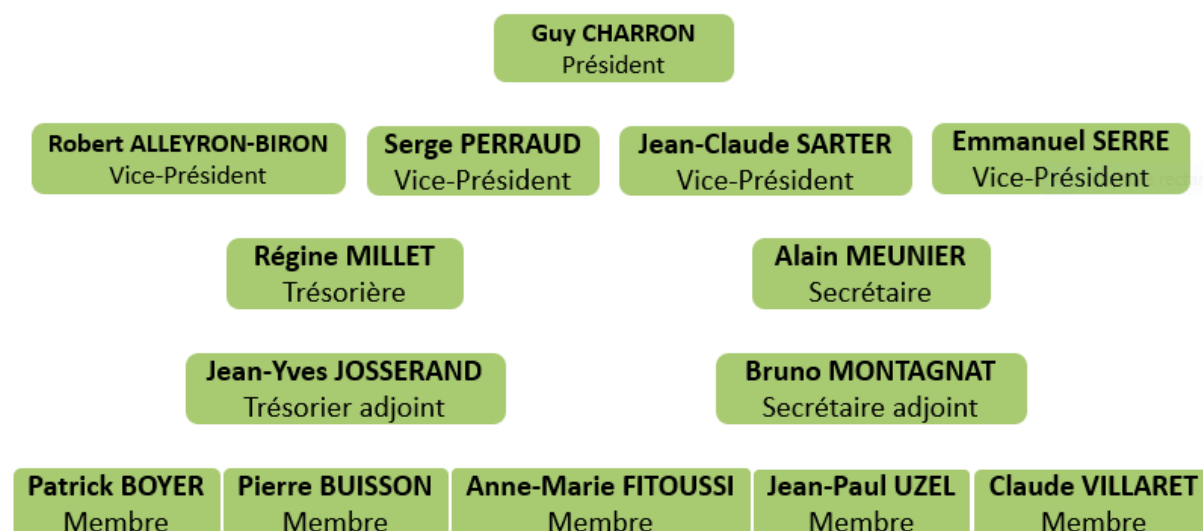
La modification des statuts consiste en la rectification de la mention de « *l'Union régionale des Associations des Communes forestières de Rhône-Alpes* » en l'actualisant à la suite de la réforme territoriale en « *l'Union régionale des Association des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes* ». Cette modification a été faite aux articles 11.3.1 et 14.

Mise à jour des statuts approuvée à **l'unanimité**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Présentation du nouveau Comité directeur et de son bureau :

Guy Charron présente les nouveaux membres récemment élus au Comité directeur de l'association, et demande à ceux présents dans la salle de se lever pour être identifiés auprès des adhérents. Il rappelle également la procédure de renouvellement de ce Comité directeur, qui fait suite aux élections municipales et communautaires, conformément aux statuts. Il s'agit d'une élection à distance, par courrier, qui s'est réalisée entre le 31 août et le 15 septembre 2020. Sur les 125 bulletins envoyés, 78 ont été retournés et exprimés. Lors du dépouillement le 18 septembre 2020, la liste qui s'est présentée a reçu 74 votes favorables, tandis que 4 votes ont été constatés nuls. Les nouveaux membres se sont réunis le 23 septembre 2020 pour élire le bureau, dont voici la composition :



Rapport moral 2019 :

Le Président présente l'Association des Communes forestières en rappelant que c'est un réseau national dont la force vient du nombre et de la mise en réseau des différents échelons d'action. Il rappelle que la filière forêt-bois est un des maillons clefs de notre société, comme l'a rappelé le Ministre en charge de la forêt aux débuts de la crise COVID.

Un des enjeux actuels est aussi la programmation 2021-2027 des fonds européens du FEADER, en réflexion actuellement, dans laquelle les Communes forestières sont très investies pour défendre au maximum les aides relatives à la forêt et au bois.

Guy Charron insiste auprès des élus sur le triple rôle de ces derniers : propriétaire de forêt, aménageur du territoire et maître d'ouvrage de la commande publique. Aujourd'hui, un quatrième rôle devient même de plus en plus prégnant ; celui de médiateur. En effet l' élu se retrouve l'interlocuteur privilégié à propos des différentes problématiques de son territoire et doit savoir parler au grand public comme aux exploitants forestiers mais aussi tous les autres acteurs de la filière. Il est important que les élus locaux aient bien conscience de leur

polyvalence et de l'intégralité de leur champ d'action. Il revient également sur le besoin des politiques publiques à soutenir la filière locale qui a été fortement touchée par la crise sanitaire des scolytes.

La forêt, dans toute sa multifonctionnalité, concentre nombre d'enjeux et d'atouts, dont notamment les suivants : mobiliser du bois en respectant l'environnement, approvisionner la filière, valoriser les bois locaux, restaurer l'équilibre forêt-gibier, sensibiliser et accueillir le public sans le faire au détriment de l'exploitation, instaurer un dialogue, pacifier pour prévenir et régler les conflits d'usage, valoriser les services écosystémiques (notamment le stockage de carbone) et adapter nos forêts au réchauffement climatique.

Le Président en profite pour soutenir les démarches forestières territoriales telles que les CFT ou les PNR, qui enclenchent une vraie réflexion et des actions cohérentes à l'échelle des massifs forestiers. Il rappelle aussi qu'il revient à l'élu de bien intégrer les enjeux forestiers aux différents documents comme les PLU (i), les PCAET...

Le rapport moral est approuvé à l'**unanimité**.

Rapport financier 2019 :

Régine Millet, Trésorière de l'association présente brièvement les comptes de l'année précédente. Il convient de distinguer les comptes de la FFM, et ceux de la gestion courante de l'association, pour plus de clarté.

Pour la partie fonctionnement de l'association, les produits totaux sont de 63 469,56 € pour des charges de 57 915,78 €, ce qui implique un exercice en excédent de 5 553,78 €.

Concernant la FFM, les produits sont de 32 102,75 € et les charges de 32 364,55 € ; il en résulte donc un exercice en léger déficit de 261,80 €.

Pour le bilan consolidé, en cumulant les deux comptes, on arrive à un résultat excédent de 5 291,98 €.

Les fonds associatifs au 31 décembre 2018 étaient de 71 625,81 €, et au 31 décembre 2019 de 76 917,79 €.

Le rapport financier est approuvé à l'**unanimité**.

Rapport d'activité 2019 :

Valentin Berlioux, le chargé de mission de l'association, présente les actions qui ont été réalisées le long de l'année 2019.

- 3 formations ont été réalisées (Bonnevaux, Chambaran, Voironnais)
 - 4 réunions sur la commercialisation des bois
 - 4 interventions en commission forêt
 - 4 lettres trimestrielles publiées
 - Mobilisation contre la mesure d'encaissement des recettes de bois du Trésor public, 44 communes ont rejoint la mobilisation avec une délibération, et 6 Parlementaires ont défendu la cause au niveau national
- } 93 élus formés

- Mise en place d'une stratégie de commercialisation pour faire face à la crise scolytes
- Relais auprès de la FNCOFOR et de l'URACOFRA pour remontées de terrain, d'idées, de projets, de suggestions...
- Membres investis dans différentes instances telles que la CDCFS, la CDPENAF, PEFC, Comité de Massif des Alpes
- Accompagnement des 4 CFT du territoire dans leurs comités de pilotage, et soutien à 3 CFT pour leur évaluation / bilan.
- Soutien et suivi de la démarche Forêt d'exception, et « Forêts horizon 2020 »
- Organisation de la 16^{ème} FFM à l'Alpe du Grand Serre, pour le grand public, les scolaires et les professionnels, 2 000 participants sur 4 jours
- Participation à l'élaboration des plans de chasse
- Travail avec l'AOC Bois de Chartreuse et Bois des Alpes pour promouvoir et soutenir le bois local certifié
- Mise en place d'une bonification de la DETR pour l'usage du bois local certifié dans la commande publique
- Participation à des projets multi-partenariaux, comme METIS, Symbiose, CAF Robinier, l'animation des Sites d'Avenir

Clarification du barème de cotisation :

Guy Charron explique que le barème des cotisations se base sur deux critères, pour les communes : la population DGF et les recettes de bois de l'année N-1. Cependant, rien ne précise s'il s'agit des recettes nettes ou brutes. Il a donc été décidé de considérer les recettes nettes (celles sur lesquelles l'ONF se base pour le calcul des frais de garderie), pour une cotisation au plus juste par rapport à ce que touchent réellement les communes.

Dorénavant, l'ONF nous fournira les chiffres des recettes nettes afin de procéder au calcul des cotisations. En 2020, cela implique une perte de 1 632 € pour l'association. Les communes concernées par cette baisse de leur cotisation auront un avoir sur leur cotisation 2021.

Conjoncture économique et marché du bois :

Le Directeur de l'ONF Isère fait un rapide exposé sur la conjoncture actuelle du marché du bois. Dans la continuité de l'année 2019, la crise des scolytes a continué de mettre à mal le marché du bois. Dans le Nord-Est de la France, les pertes sont terribles et ce sont des millions de m³ de bois qui se retrouvent à devoir être évacués. Cet afflux de bois provoque donc une forte diminution du prix des résineux blancs (sapin et épicéa) de qualité moyenne. De plus, les aides au transport de bois scolyté permettent à des scieurs de venir de loin pour s'approvisionner dans ces régions très touchées et ainsi écouler les stocks scolytés. La stratégie commerciale diffusée par les Communes forestières et l'ONF consistait alors à mettre moins de bois à la vente pour limiter les invendus. Bien que les résultats attendus aient été au rendez-vous avec une proportion d'invendus limitée, il faut bien préciser que les communes se retrouvent fortement impactées par des recettes de bois en baisse.

Les bois de qualité charpente ont par contre toujours la côte, et en particulier le douglas qui trouve toujours preneur à des prix très intéressants pour le vendeur. Les lots de feuillus pour le bois bûche se sont relativement bien vendus, mais les lots bois énergie se sont peu vendus,

car les chaufferies bois se sont retrouvées arrêtées pendant le confinement et le printemps a été chaud. Les stocks de l'hiver passé sont donc encore bien fournis.

Pour 2021, il sera nécessaire de poursuivre cette stratégie commerciale, voire de la préciser.

[Présentation de la nouvelle procédure de vente permanente des coupes de bois par l'ONF :](#)

Jean-Yves Bouvet continue en présentant la nouvelle procédure de vente permanente des invendus, en ligne. Il s'agit d'un outil qui sera mis en place cet automne. L'objectif est de gagner en transparence sur la remise sur le marché des invendus, après une vente publique par adjudication. Effectivement, ces lots-là seront à présent placés sur une plateforme en ligne, permettant à un acheteur potentiel de visualiser l'ensemble de l'offre iséroise et de faire une offre à la commune. L'ONF devra alors notifier la commune de cette offre en faisant un commentaire technique sur le prix proposé, par rapport au marché. La commune prend donc la décision et la vente se fait de gré à gré.

[Les difficultés des communes face à la crise sanitaire « scolytes » :](#)

Valentin Berlioux fait un retour sur les réponses qui ont été faites au sondage en ligne envoyé antérieurement à l'AG. 17 personnes ont répondu, principalement des élus, et quelques points ressortent. Les répondants ont globalement été déçus des résultats des ventes de bois ; même si pour partie ce résultat était attendu, il n'en reste pas moins décevant. Il faudra donc continuer une stratégie de commercialisation des bois. Ensuite, des élus novices se sont manifestés, désireux d'apprendre. Il leur est répondu qu'une tournée de formations, spécialement conçue pour les nouveaux élus, est en préparation pour fin 2020 – début 2021 avec 9 formations prévues dans l'ensemble du département. Il est également noté une insatisfaction par rapport à la tenue des ventes en ligne. Même si ce système a bien dépanné dans l'impossibilité de se rassembler, les élus souhaitent aussi vite que possible repasser sur une vente en salle, physique. Il n'est pas prévu que les ventes continuent de manière entièrement dématérialisée si la situation sanitaire s'améliore et permet des rassemblements. Ensuite quelques suggestions très intéressantes ont été faites, comme par exemple des réunions de concertation à l'échelle des massifs pour traiter des problématiques fondamentales, avec tous les acteurs représentés.

[Report de la FFM en 2022 :](#)

La FFM, événement bisannuel traditionnel des Communes forestières de l'Isère, va être entièrement repensée. L'idée est de changer de format pour se rapprocher au mieux des objectifs et des enjeux de la filière forêt-bois actuels, en touchant un public plus large. Le manque de financements pour 2021 de la part du Département, ainsi que du retard pris avec la crise COVID ont poussé l'association à reporter la prochaine programmation de l'événement à 2022, alors qu'elle aurait dû avoir lieu en 2021

[Actualités forestières :](#)

Les différentes personnalités présentes dans l'assemblée sont invitées à prendre la parole.

Dominique Jarlier :

Le plan de relance va permettre à la filière commencer de penser à un « après scolytes ». 150 M€ sont mis sur la table pour reconstituer les forêts françaises, dont 50 M pour les forêts communales. Les discussions sont lancées entre les différents acteurs pour répartir cet argent.

Le rapport, récemment remis au gouvernement par la Parlementaire Anne-Laure Cattelot, a satisfait les Communes forestières, car il prend en compte des revendications que nous avons soumises dans notre manifeste.

Les aires forestières éducatives, outil qui va être lancé prochainement par les Communes forestières, auront pour but de renouer un lien entre les écoles et la forêt, afin que les enfants puissent suivre tout au long de leur scolarité une parcelle forestière de leur territoire.

Le Président remercie également l'ONF, avec qui nous travaillons en étroite partenariat et qui joue le rôle de maîtrise d'œuvre pour les communes. Le contrat d'objectifs et de performance,



signé en 2016, va être renouvelé en 2021. Il s'agira de clarifier ce qui relève du structurel et ce qui relève du conjoncturel. Le but sera aussi de renforcer les missions d'intérêt général comme la biodiversité ou la lutte contre les incendies. Aussi, Dominique Jarlier souligne que 900 000 ha de forêts ne sont pas soumis au Régime forestier, et qu'il s'agit d'un enjeu important pour les communes. Il précise d'ailleurs que le droit de préemption des communes ne fonctionne que si la parcelle contigüe est soumise au Régime forestier.

À la fin de son discours, Dominique Jarlier remet à Guy Charron la médaille d'or de la forêt communale, pour le remercier de son engagement depuis maintenant de nombreuses années, et qui continue avec ce nouveau mandat de Président de l'association de l'Isère.

Jean-Yves Bouvet :

Le Directeur de l'agence ONF Isère souhaite rappeler aux élus quatre grands enjeux qu'ils doivent bien avoir en tête durant leur mandat.

Premièrement le rôle de la forêt dans la captation de carbone. Le chiffre moyen est de 4 à 5 tonnes de CO₂/ha/an. La forêt séquestre du carbone, l'utilisation du bois en stocke, et permet aussi de se substituer face à d'autres matériaux générant plus de carbone. Ce sont les trois S de la forêt face au carbone : Séquestration, Stockage, Substitution.

Deuxièmement, les forêts sont menacées par le réchauffement climatique et les aléas climatiques.

Sécheresses, tempêtes, incendies, attaques de scolytes, sont autant de fléaux qui menacent nos forêts. Il est indispensable d'agir et de penser notre forêt de demain.



Ensuite, restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique doit être une priorité. En Isère, quatre massifs sont déjà en équilibre rompu : le Trièves, le Vercors, la Chartreuse et Belledonne. La pression du gibier sur la régénération est telle dans ces secteurs que la forêt n'a actuellement aucun avenir.

Enfin, la fréquentation peut aussi poser problème, lorsqu'elle est abusive, irrespectueuse ou simplement massive. Nous devons réfléchir à comment accueillir mieux le public en forêt, tout en lui faisant comprendre les intérêts de la gestion forestière, par de la sensibilisation et de la pédagogie.

L'ensemble des acteurs du territoire et de la filière forêt-bois doivent réfléchir ensemble à ces grandes problématiques et aux différentes manières de les résoudre.



Chantal Carlioz :

La vice-présidente du Conseil départemental de l'Isère prend ensuite la parole pour rappeler le rôle majeur du Département dans la dynamisation de la filière forêt-bois dans son ensemble. L'Isère est un des territoires précurseurs en matière de construction en bois local, avec un fort encouragement et de nombreuses réalisations sur l'ensemble du département.

Le CD38 met également à disposition une enveloppe d'environ un million d'euros, tous les ans, pour des aides à destination du monde forestier, comme par exemple l'acquisition de foncier forestier.

Chantal Carlioz annonce aussi une réflexion en cours sur la création d'une organisation, à échelle départementale, rassemblant tous les acteurs de la filière. Cette suggestion a été soumise auprès de la Préfecture de l'Isère.

Marie-Noëlle Battistel :

La Députée de la quatrième circonscription de l'Isère commence son allocution autour du projet de loi de finances, en rappelant qu'il faut être vigilant sur l'accréditation des fonds. Un travail de veille est à effectuer.

Aussi, l'ONF qui est l'incarnation du service public, doit être protégé de trop lourdes réformes qui risquent à terme de réduire sa force d'action et de finir par une privatisation de ce service.

Enfin, concernant la cogénération en chaufferie bois, elle précise qu'il convient d'adapter le complément de rémunération, attribué lorsque le producteur d'énergie la revend, afin d'être au plus juste des coûts de fabrication.



Marie-Noëlle Battistel conclut en insistant sur le fait que les Parlementaires sont à l'écoute des élus locaux, et prêts à défendre les intérêts de la filière devant les instances nationales.



Guillaume Gontard :

Le Sénateur isérois rappelle tout d'abord que la crise du bois a relativement bien épargné le secteur du bois construction, ce qui est appréciable. Cependant, la filière doit rester très attentive aux changements climatiques qui s'accélèrent, afin de ne pas se retrouver plus en difficulté dans le futur.

Guillaume Gontard salue aussi le travail qui a été fait dans le cadre de la mise en place de la bonification de la DETR pour l'usage du bois local certifié dans les constructions publiques. Il expose au passage sa proposition d'amendement sur une baisse de la TVA pour le bois local, qui n'a malheureusement pas été acceptée malgré tout l'argumentaire développé.

Monsieur le Sénateur évoque lui aussi le service public, et la nécessité de bien le réfléchir, à la vue des changements de gouvernance de l'ONF et de la baisse des moyens qui se traduisent inmanquablement par une présence amoindrie sur le terrain. Il souligne le besoin de mettre des moyens financiers importants pour conserver un service public efficace et présent sur les territoires.